



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°141

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : AVENANTS DANS LE CADRE DU MARCHÉ D'ASSURANCE

Il est rappelé que par délibération du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché d'assurances concernant à la fois la commune et le CCAS. En effet la Commune a été désignée coordinatrice du groupement de commandes et c'est dans ce cadre que le conseil municipal doit s'exprimer sur la nécessité d'effectuer des avenants sur deux des lots du marché qui a débuté en 2019:

Pour les lots 4.1 et 4.2 «assurance véhicules à moteur et risques annexes- commune et CCAS»

La sinistralité concernant les véhicules de la commune a fortement augmenté ces dernières années et l'assureur, la SMACL a demandé une révision du contrat, initialement avec une hausse de cotisation de 70% puis de 45% après négociation. Cela équivaut à **une hausse d'un peu plus de 2 800€** par an pour les deux dernières années du contrat 2021 et 2022.

Pour les lots 5.1 et 5.2 «assurance des risques statutaires- commune et CCAS»

Du fait des absences du personnel, les remboursements de l'assurance ont été nettement plus élevés que les cotisations appelées depuis le début du marché. De ce fait, l'assurance Groupama a demandé d'augmenter la cotisation de 50 % pour la commune et pour le CCAS. Suite à une négociation :

- Pour la commune : l'assurance propose désormais une légère **baisse de la cotisation de 1,5 %** mais **avec une franchise sur le remboursement des indemnités journalières de 30 %**
- **Pour le CCAS:** l'assurance n'a pas accédé à une négociation et **le contrat sera résilié** au 31/12/2020. Une nouvelle consultation a été lancée pour sélectionner une nouvelle assurance du personnel à partir du 01/01/2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 du lot 4,1 et 4,2 « Véhicules à moteur et risques annexes – Commune et CCAS » ainsi que l'avenant n°1 du lot 5,1 et 5,2 « Assurance risques statutaires Commune et CCAS » tels que joints à la présente.

VU l'avis de la CAO du 02/12/2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise** M. le Maire a signé les avenants des lots 4 et 5 tels que joints à la présente;
- charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

